REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0131

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014
L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de ***M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

PRESENTS *: M. VACHEZ, M. DIOGO, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h55 lors de l'examen du point n°1), MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME THIRON, M. KRZEWSKI*

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE	*qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE*
Monsieur TIENG	*qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE*
Madame DAGUILLANES	*qui a donné pouvoir à Madame MONIER*
Monsieur MAYOULOU NIAMBA	*qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC*
Madame VICTOR	*qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER*
Madame PELLICIOLI	*qui a donné pouvoir à Madame THIRON*
Monsieur TEBALDINI	*qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI*
Monsieur KAPLAN	*qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ*

SECRETAIRE DE SEANCE *: Madame Patricia JULIAN*

Arrivée de Madame NAKACH à 20h55 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur FONTAINE lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour
Sortie de Madame BEAUMEL lors du vote des points n°14 et n°15 de l'ordre du jour
Sortie de Madame NEDJARI lors du vote des points n°24 et n°25 de l'ordre du jour

Point n° 6 : Attribution dans le cadre de la Décision Modificative N°1 – Budget 2014 des subventions aux associations

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2014
Application agréée E-legalite.com
077-217703370-20140627-DEL2014_0131-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU l'adoption du Budget Primitif 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 février 2014,

VU l'attribution de subventions dans le cadre du Budget Primitif 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 février 2014,

VU l'adoption de la Décision modificative n°1- Budget 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 juin 2014,

VU la proposition d'attribution de subventions dans le cadre de la Décision modificative n°1- Budget 2014,

***CONSIDÉRANT** le souhait de la Municipalité de participer au fonctionnement de certaines associations,*

***CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L.2311-7 susvisé du C.G.C.T., l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget,*

***CONSIDÉRANT** qu'il convient d'abonder à hauteur de 428 Euros la subvention attribuée à l'Ecole de Musique de Champs-sur-Marne qui assure une prestation chaque année à l'occasion des commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 (subvention de 1 572 Euros attribuée dans le cadre du Budget primitif 2014),*

***CONSIDERANT** l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 10 juin 2014,*

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique MEYER, Maire-Adjoint chargé des Finances, de la Politique de la Ville, de l'Emploi et des Activités Commerciales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de procéder à l'attribution de subventions dans le cadre de la Décision Modificative n°1-Budget 2014, comme il suit :

SECTEUR	IMPUTATION LIBELLE DE L'ATTRIBUTAIRE	B.P. 2013	Proposition DM1 2014	VOTE
Fêtes et Cérémonies	– **65-6574/025** Ecole de musique de Champs-sur-Marne	1 572,00	+ 428.00	**UNANIMITÉ**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Daniel VACHEZ

MAIRIE DE NOISIEL (Seine-&-Marne)

Transmis au représentant de l'Etat le 02 JUIL. 2014
Publié le 02 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2014
Application agréée E-legalite.com
077-217703370-20140627-DEL2014_0131-DE